Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

Compte rendu du 53ème sit-in du GAMP du 23 septembre 2015
Devant le Parlement Bruxellois

A l'occasion de son 10ème anniversaire (le 6 octobre), le GAMP a lancé par communiqué de presse, une campagne d'actions de sensibilisation et de manifestations mensuelles. C'est donc tout logiquement que le 1er sit-in de cette campagne ait eu lieu au Parlement Francophone Bruxellois, à l'occasion de la rentrée parlementaire.
Après avoir assisté aux débats de la matinée, les membres du GAMP, accompagnés de quelques mamans d'enfants porteurs de handicaps, ont été invités par Madame Julie De Groote, Présidente de ce parlement, à rencontrer les chefs de groupes ou représentants de tous les partis. Cette table ronde s'inscrit dans une démarche citoyenne.

Etaient présents à cette rencontre
Madame de Groote, Présidente, M. Coppieters et Mme Valcke, représentants le cabinet de la Ministre Céline Frémault en charge de la personne handicapée, , Mmes El Yousfi et Jamoulle pour le PS, Mme Geraets pour le PTB, Mme Huytebroeck pour Ecolo, Mme Persoons et Mr. Colson pour le FDF, Mrs. du Bus et Al Fihri pour le cdH, Mme Rousseaux et Mr Van Goidsenhoven pour le M.R.

En remerciant la Présidente pour son invitation, Mme Agoni, porte parole du GAMP, a rappelé que c'était une tradition pour le GAMP d'assister à la rentrée parlementaire et qu'après 10 ans de combat et malgré quelques avancées, dont l'ouverture de centres d'accueil ces dernières années, beaucoup de situations n'ont à ce jour pas trouvé de solution.
Elle rappelle que le temps des parents n'est pas celui des politiques et que de nombreux enfants n'ont toujours pas accès à l'enseignement obligatoire, que des centaines de personnes - 200 à 250 sur la liste d'attente de la grande dépendance mais davantage selon les estimations du GAMP – restent laissés pour compte.
Or, chaque année, des dizaines de jeunes sortent de l'école et donc, en l'absence de places dans des centres de jours ou d'hébergement, se retrouvent à la maison, avec le risque de régression. Ces jeunes vont se rajouter à la liste.
Faut-il encore et toujours attendre ? Quid des 100 places promises ? Sont-elles des nouvelles places ou celles déjà programmées dans les centres prévus depuis longtemps et enfin opérationnels ? Elle rappelle que le Comité européen des Droits sociaux, dans sa condamnation de la Belgique en 2013, a précisé que l'étroitesse des budgets n'était pas une excuse aux carences de l'Etat.

Durant 2 heures et dans un climat très attentif, les mamans ont raconté leur quotidien, leurs espoirs, leurs déceptions, les aberrations du système, leurs désespoirs……
Le tableau ci-annexé reprend en synthèse les différents domaines qui ont été abordés. Si cette présentation peut paraître désincarnée, elle se justifie pour les actions à mener par les parlementaires.

A la fin de cette rencontre, Mme De Groote a souligné l'importance de cette réunion et promis de se rencontrer entre partis pour voir la suite à donner. Les parlementaires, dont tous connaissent le GAMP, ont reconnu les difficultés vécues par les parents dont certaines résultent de la pluralité des compétences et du manque de coordination.
Plusieurs propositions ont été émises quant à la manière d'aborder ces problématiques sans pour autant pouvoirs apporter une solution à chacun de ces constats, car en dehors de leurs compétences.

Mme De Groote a proposé au GAMP d'organiser un jeudi de l'hémicycle, estimant que les parlementaires pourraient jouer le rôle de courroie de transmission vers les différents niveaux de pouvoir. On suggère également de voir du côté du Conseil consultatif, mais celui-ci ne s'intéresse pas uniquement à la grande dépendance.
Mme Rousseaux représentant le M.R suggérait plutôt des auditions dans le cadre de la Commissions des Affaires Sociales, afin d'avoir des traces écrites.
Mme Persoons, au vu des nombreux témoignages de parents d'enfants autistes, se demande pour sa part si la projection du film « Quelque chose en plus » sur la méthode ABA ne serait pas un moyen d'information pour la mise en palce de bonnes pratiques.

En clôturant cette rencontre et misant sur la durée de la législature, Mme De Groote propose au GAMP de lui communiquer une série de thématiques à aborder en précisant les priorités. Elle en débattra ensuite avec l'ensemble des représentants des partis en vue d'actions – 2 à 3 par année - et suggère que l'on puisse se revoir à la fin de l'année.

Avant de se quitter, le GAMP a remercié la Présidente et les parlementaires pour leur accueil tout en souhaitant que ce travail qui s'annonce se concrétise dans des recommandations ou résolutions concrètes dont le cabinet tienne compte dans le cadre de sa politique.

Rapporteur : Claire Borchgraeve